



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-09-2018-07

Date de convocation le 04-09-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Procuration : 3

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2018

Le onze septembre deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Pouvoirs : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mr CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à Mr CAMDESSUS
Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme ETCHART

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme PALIS Estelle

OBJET : SECURISATION DE LA RD 817 : DEMANDE DE REALISATION DE TRAVAUX PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES OSNI

Monsieur le Maire rappelle que le croisement entre la route départementale 817 et la route Haut de Bordes a été le théâtre d'un accident mortel en 2016 et que les arbres en bordures de la Route Départementale 817 présente une dangerosité pour les véhicules et que la suppression de deux arbres dans l'alignement permettrait de sécuriser le carrefour.

Ces arbres ne font l'objet d'aucun classement en matière d'urbanisme, le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'inscription des financements nécessaires (OSNI) à l'abattage.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

ADOpte la proposition du Maire

CHARGE le Maire d'informer le Conseil Départemental de cette demande

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/09/2018

- Par transmission au Contrôle de Légimité le 14/09/2018